

## Séance du 13.11.2008

### Engagement d'une employée pour le cadastre

Le Conseil décide d'engager Mme Marilyn Thurre comme employée de commerce auprès du service du cadastre.

### Plan financier 2009-2012

Le Conseil prend connaissance et approuve, à l'unanimité, l'actualisation du plan financier 2009-2012.

#### Evolution de la fortune 2005 à 2012

Désignation	2005 Comptes	2006 Comptes	2007 Comptes	2008 Budget	2009 Budget	2010 Plan financier	2011 Plan financier	2012 Plan financier
Total des recettes	14'618'484.41	16'768'909.30	17'880'286.28	17'405'800.00	17'736'700.00	17'817'000.00	18'256'000.00	18'630'000.00
Total des charges avant amortissements	11'600'656.57	13'722'470.42	12'931'334.60	13'863'500.00	14'215'400.00	14'220'000.00	14'705'000.00	15'341'200.00
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>3'017'827.84</b>	<b>3'046'438.88</b>	<b>4'948'951.68</b>	<b>3'542'300.00</b>	<b>3'521'300.00</b>	<b>3'597'000.00</b>	<b>3'551'000.00</b>	<b>3'288'800.00</b>
Amortissements :								
- des services eau, égouts, voirie	482'484.00	464'528.96	331'784.66	274'600.00	322'600.00	490'000.00	430'000.00	520'000.00
- du patrimoine financier	500'000.00							
- du patrimoine administratif	1'953'126.75	2'357'311.30	4'190'225.75	2'714'800.00	2'693'400.00	2'205'000.00	2'533'000.00	2'533'000.00
	<b>2'935'610.75</b>	<b>2'821'840.26</b>	<b>4'522'010.41</b>	<b>2'989'400.00</b>	<b>3'016'000.00</b>	<b>2'695'000.00</b>	<b>2'963'000.00</b>	<b>3'053'000.00</b>
<b>Variation de fortune</b>	<b>82'217.09</b>	<b>224'598.62</b>	<b>426'941.27</b>	<b>552'900.00</b>	<b>505'300.00</b>	<b>902'000.00</b>	<b>588'000.00</b>	<b>235'800.00</b>
Fortune au 01.01	10'897'918.07	10'980'135.16	11'204'733.78	11'631'675.05	12'184'575.05	12'689'875.05	13'591'875.05	14'179'875.05
<b>Fortune au 31.12.</b>	<b>10'980'135.16</b>	<b>11'204'733.78</b>	<b>11'631'675.05</b>	<b>12'184'575.05</b>	<b>12'689'875.05</b>	<b>13'591'875.05</b>	<b>14'179'875.05</b>	<b>14'415'675.05</b>

#### Evolution de l'endettement net 2005 à 2012

Désignation	2005 Comptes	2006 Comptes	2007 Comptes	2008 Budget	2009 Budget	2010 Plan financier	2011 Plan financier	2012 Plan financier
Endettement net au 01.01.	11'154'680.00	10'847'813.16	9'699'699.23	8'198'336.33	9'604'036.33	11'855'636.33	13'104'636.33	13'903'636.33
Investissements nets	2'710'961.00	1'898'324.95	3'447'588.78	4'948'000.00	5'772'900.00	4'846'000.00	4'350'000.00	5'190'000.00
Marge d'autofinancement	-3'017'827.84	-3'046'438.88	-4'948'951.68	-3'542'300.00	-3'521'300.00	-3'597'000.00	-3'551'000.00	-3'288'800.00
Insuffisance de financement	-306'866.84	-1'148'113.93	-1'501'362.90	1'405'700.00	2'251'600.00	1'249'000.00	799'000.00	1'901'200.00
<b>Endettement net au 31.12.</b>	<b>10'847'813.16</b>	<b>9'699'699.23</b>	<b>8'198'336.33</b>	<b>9'604'036.33</b>	<b>11'855'636.33</b>	<b>13'104'636.33</b>	<b>13'903'636.33</b>	<b>15'804'836.33</b>

### Nomination de l'organe de révision pour la période législative 2009-2012

Le Conseil décide de proposer au conseil général la nomination de la société System Management & Consulting, par M. Sébastien Délétroz pour la période législative 2009-2012.

### Edilité

Huit autorisations de construire sont délivrées.

### Maison peinte

Le Conseil arrête la liste des entreprises invitées à soumissionner pour les travaux de rénovation de la Maison peinte (2<sup>ème</sup> étape).

### **Gestion des déchets du centre de tri**

Le Conseil adjuge la gestion du centre de tri à l'entreprise Perraudin-Retripa SA, Saillon, pour le prix de Fr. 46'106.60 TTC. Ce montant ne comprend pas la gestion des déchets verts. Cette offre est la plus avantageuse. Le contrat couvre une période de 2 ans, soit 2009 et 2010.

### **Séance du 27.11.2008**

#### **Emprunts bancaires**

Un emprunt de Fr. 6'000'000.00 contracté en 1997 auprès de la Centrale d'émission des Communes Suisses sera échu le 04.12.2008. Afin de rembourser cet emprunt, le Conseil décide de traiter avec la Banque Cantonale du Valais et la Banque Raiffeisen Sion et Région

#### **Délimitation des zones de protection des sources**

Le Conseil préavise favorablement le plan relatif à la délimitation des zones de protection des sources sur le territoire communal et il décide de transmettre le dossier à l'Etat du Valais pour approbation. Le dossier sera ensuite mis à l'enquête publique.

#### **Nomenclature et orthographe des noms locaux et lieux-dits**

Le Conseil prend connaissance et approuve la nomenclature des noms locaux et lieux-dits du périmètre de la mensuration des lots 9, 10 – SAU et 11. Ils devront toutefois être vérifiés et correspondre à la liste qui avait été établie lors de l'introduction des noms de rues.

#### **Route cantonale Botyre-Lens-Crans**

Le Conseil décide d'effectuer les travaux nécessaires au réaménagement du torrent venant de la Roa du Dômo en fonction de la carte des dangers en vigueur. Le coût s'élève à environ Fr. 200'000.00. Ce montant sera facturé avec les décomptes annuels de participation pour les travaux routiers entrepris par le canton.

#### **Edilité**

Trois autorisations de construire sont délivrées.

#### **Eclairage de Noël**

Dans le cadre d'une utilisation rationnelle de l'énergie, le Conseil décide de limiter la période des éclairages de Noël. Celle-ci commencera le premier dimanche de l'Avent pour se terminer le jour des Rois. Pour Anzère, la période d'éclairage se terminera une semaine après Carnaval.

#### **Chauffage de l'Eglise**

Le chauffage à bois a été raccordé dans le courant du mois d'octobre à l'église ainsi qu'au bâtiment du ST communal. Le Conseil fixe à Fr. 0.12 le prix du kWh. Un contrat sera établi et signé avec la Paroisse.

#### **Délivrance d'une autorisation d'exploiter**

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le Conseil délivre une autorisation d'exploiter (au sens de l'art. 4 LHR) à M. Julio Cerdeira pour le carnotzet "Le Grenier" à Anzère.

#### **Date d'inauguration des places de St-Romain**

La société de musique "Echo du Rawyl" organisera la 46<sup>ème</sup> Amicale du Rawyl les 2 et 3 mai 2009. Par courrier du 29.05.2008, elle propose d'organiser conjointement avec la commune l'inauguration des places de St-Romain (Pentecôte, Hôtel et Pré des Sœurs).

Le Conseil décide d'organiser l'inauguration des places durant la manifestation précitée.

#### **Bourgeoisie : Nomination de l'organe de révision**

Le Conseil bourgeoisial décide de proposer à l'assemblée primaire bourgeoisiale la nomination de la société System Management & Consulting, par M. Sébastien Délétroz pour la période législative 2009-2012.

### **Bourgeoisie : Décision de report du budget et du plan quadriennal en mars 2009**

Conformément à l'article 50 de Loi sur les communes du 05.02.2004, le Conseil bourgeoisial décide de traiter le budget 2009 et le plan financier 2009-2012 lors de la même assemblée bourgeoisiale qui traitera des comptes 2008. Elle devra donc avoir lieu avant la fin du mois de mars 2009.

### **Locaux Cresta**

Le Conseil bourgeoisial mandate M. Roland Chabbey afin d'étudier la possibilité de transformer les locaux en centre d'hébergement pour des groupes.

## **Séance du 18.12.2008**

### **Conseil général, candidats supplémentaires**

Lors de l'élection du 02.11.2008, plusieurs sièges du conseil général n'ont pas été repourvus.

Le CC prend connaissance et ratifie les candidats supplémentaires présentés par les parrains de listes, soit :

#### **Parti démocrate chrétien d'Ayent**

- Laurence Rey, 07.07.1977
- Marlyse Savioz-Bentho, 23.05.1958
- Sébastien Délétroz, d'Eddy, 15.12.1979

#### **Entente communale d'Ayent**

- Grégoire Bonvin, 08.07.1967

#### **Parti socialiste d'Ayent**

- Aline La Sala, 22.11.1952
- Patricia Cotter, 14.04.1966
- Egide Aymon, 25.08.1960
- Benoît Thurre, 23.07.1967

### **Paravalanches secteur des Luys IV**

Le bureau Nivalp a étudié le positionnement exact des rangées de claires métalliques à construire dans le secteur de Larejin et de Grosse Brune. Ces aménagements représentent 444 m linéaires d'ouvrages pour un coût devisé à Fr. 1'500'000.00 répartis sur plusieurs années.

Le Conseil décide la mise à l'enquête publique des aménagements projetés.

### **Etat-major communal de conduite en cas de catastrophes et de situations extraordinaires**

Le Conseil nomme M. Carlos Martins, agent de police municipale, comme remplaçant du Chef Police au sein de l'état-major communal de conduite en cas de catastrophe et de situations extraordinaires.

### **Irrigation par aspersion**

Le Conseil attribue le mandat d'ingénieur aux bureaux Blanc & Schmid SA et Editech SA pour le montant de Fr. 258'024.80 TTC. Cette offre est la plus avantageuse. Le bureau pilote dans ce dossier sera Blanc & Schmid SA.

### **Edilité**

Six autorisations de construire sont délivrées.

### **Télé-Anzère SA : transformation d'une créance en prêt**

Le Conseil accepte la transformation des créances ouvertes en prêt à hauteur de Fr. 350'000.00, valeur 31.12.2008. Un décompte détaillé, y compris les intérêts de retard, sera établi et servira de base au montant précité.

Le taux d'intérêt est fixé à 3,025 %. Les intérêts sont payables par trimestre, la première fois le 31.03.2009. L'amortissement annuel de l'emprunt consenti est fixé à Fr. 30'000.00 par année, la première fois le 31.12.2009.

### **Locaux Anzère Tourisme - Prix de location**

Le Conseil fixe à Anzère Tourisme une location annuelle de Fr. 12'000.00 pour les PPE 50783 à 50879 (AV 8), 50734 à 50736 (AV 15) et les locaux en sous-sol Cresta.

## **Séance du 15.01.2009**

### **Commissions communales**

Marco Aymon : trafic et éclairage public, 1<sup>er</sup> bureau électoral, Bourgeoisie et triage forestier, tribunal de police, Maison Peinte, Fondation Jensen

Nicole Jollien : information, édilité, culture et bibliothèque, 3<sup>ème</sup> bureau électoral

Georgy Bétrisey : scolarité, formation et emploi, eau-égouts

Nicole Bonvin : environnement et torrents, énergie, mensurations fédérales / taxes cadastrales, 2<sup>ème</sup> bureau électoral

Bernard Morard : finances, aménagement du territoire

Vivian Mottet : tourisme, promotion économique, jeunesse / sports / loisirs, sécurité civile

Dominique Savioz : social et centre médico social, agriculture et viticulture

### **Autorité de la cellule catastrophe**

Le Conseil nomme l'autorité de la cellule catastrophe, soit :

Président : Marco Aymon (président de la commune).

Vice-présidente : Nicole Jollien (vice-présidente de la commune).

Membre : Vivian Mottet (président de la commission Sécurité).

Secrétaire : Thierry Follonier (secrétaire communal).

### **Séance constitutive du Conseil général**

Conformément à l'art. 23 de la Loi sur les communes et à l'art. 3 RCG, la séance constitutive du conseil général est convoquée par le conseil municipal.

Celle-ci aura lieu le jeudi 12 février 2009 à 19h30 à la salle de gymnastique de St-Romain. Le Conseil fixe l'ordre du jour suivant :

1. Contrôle des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du PV de la séance du 18 décembre 2008
4. Election du président du conseil général
5. Election des membres du bureau du conseil général
6. Election des membres de la commission de gestion
7. Election du président de la commission de gestion
8. Divers

### **Décisions fiscales 2009**

En séance du 18.12.2008, le Conseil général a fixé le taux d'indexation des revenus imposables à 145 %. Il a également fixé le coefficient d'impôt à 1.20.

En vertu de l'article 232 de la loi fiscale du 10 mars 1976, le Conseil prend les décisions suivantes :

- Le montant de l'impôt personnel est fixé à Fr. 12.00 par année.
- Le montant de la taxe sur les chiens est fixé à Fr. 130.00 par année.
- Le taux de l'intérêt rémunérateur 2009 est fixé à 1 %, comme celui fixé par le Conseil d'Etat.